

NOM DE LA STRUCTURE PORTEUSE DU PROJET :

Dénomination légale :

Forme juridique :

Numéro de SIRET :

Numéro IBAN :

Adresse du siège social :

Nom et prénom du président :

Nom et prénom du trésorier :

Nom et prénom du secrétaire :

Nom du responsable de projet :

Coordonnées téléphoniques :

Courriel :

NOM DU RESPONSABLE DE PROJET :

Adresse :

Téléphone(s) :

Télécopie : -

Courriel :

Merci de veiller à remplir la rubrique « Nom du responsable de projet » avec soin,
il s'agit de la personne référente à laquelle sera envoyée toute la correspondance.

TITRE DU PROJET :

DATE DE DEBUT DE REALISATION DU PROJET :

DATE DE FIN DE REALISATION DU PROJET :

Merci de cocher la ou les cases correspondant à votre projet et de préciser sa localisation

- *En cas de projet pluridisciplinaire, cocher plusieurs cases.*

- | | |
|------------------------------|--------------------------|
| peinture | <input type="checkbox"/> |
| sculpture | <input type="checkbox"/> |
| installation | <input type="checkbox"/> |
| photographie | <input type="checkbox"/> |
| vidéo | <input type="checkbox"/> |
| concert et pratique musicale | <input type="checkbox"/> |
| illustration sonore | <input type="checkbox"/> |
| théâtre | <input type="checkbox"/> |
| cirque | <input type="checkbox"/> |
| autres (arts de la rue...) | <input type="checkbox"/> |

- Quartier(s) concerné(s) :

VOTRE PROJET EN QUELQUES LIGNES

Description sommaire du projet :

Les objectifs du projet :

La démarche suivie pour conduire ce projet (à quelles structures ou personnes vous adressez-vous ? quels moyens mobilisés ?) :

Le(s) public(s) visés :

-
-

Projet en milieu scolaire : oui non
Projet sur le temps scolaire : oui non

Les intervenants :

Avez-vous déjà bénéficié d'une aide dans le cadre de la dotation ? OUI NON

Si oui, indiquez l'année et le montant attribué :

2008 : 2009 : 2010.....2011.....2012.....2013.....

BUDGET PREVISIONNEL POUR LE PROJET			
Dépenses		Recettes	
Postes	Montant	Postes	Montant
Dépenses couvertes par la dotation culturelle *		Dotation Mairie du 18 ^e	
TOTAL		TOTAL	

- Afin d'identifier clairement la nature des dépenses qui seront financées via la dotation culturelle, veuillez mentionner les détails de ces dernières.
Exemple : Pour 2000 euros demandés, 500 euros pour du matériel et 1500 euros pour l'intervenant

Dépenses couvertes par la dotation culturelle *	500 euros pour matériel 1500 euros pour intervenants = 2000 euros	Dotation Mairie du 18 ^e	2000
--	--	------------------------------------	-------------

LA DOTATION A L'ANIMATION CULTURELLE DE PROXIMITE

La dotation culturelle de proximité fait partie des budgets décentralisés que la municipalité a souhaité mettre en place dès 2001, à raison d'un euro par an par habitant, soit 200 000 € alloués à la culture via ce dispositif chaque année dans le 18^e arrondissement.

Il s'agit d'un **appel à projets** (en aucun cas il ne peut s'agir d'une subvention) permettant de **soutenir des actions locales culturelles** identifiées selon une procédure et des critères particuliers.

La Mairie du 18^e aura une attention particulière pour les projets :

- ayant un **ancrage réel dans les quartiers** et **favorisant les relations interquartiers** (du 18^e et de Paris) et l'intercommunalité,
- favorisant la **diversité des disciplines artistiques** dans l'arrondissement,
- contribuant à une **meilleure diffusion des savoirs**,
- encourageant les **pratiques amateurs**,
- **facilitant l'accès pour les publics dits « éloignés »** (i.e. : tarifs réduits ou gratuité pour les personnes à faibles revenus, scolaires, périscolaires, personnes âgées).

La dotation culturelle n'a pas vocation à financer les projets dans leur intégralité. Le montage budgétaire fera donc l'objet d'une attention particulière, et les recherches de sources de financement complémentaires seront appréciées par la commission.

Les étapes à suivre :

1) Le dossier de candidature

Le dossier de candidature dûment renseigné est à transmettre par courriel à mairie18@paris.fr.

Un exemplaire papier, avec toutes les pièces nécessaires, est également à adresser à :

Carine Rolland

1^{ère} Adjointe au Maire du 18^e en charge de la Culture et des Affaires Générales

Commission culturelle de proximité

1 place Jules Joffrin - 75877 Paris cedex 18

Les pièces jugées nécessaires :

- Description de la prestation artistique proposée, lieu, date, public visé, partenaires, etc.
- Budget global de l'opération : il doit faire apparaître les différents postes de dépenses et de recettes de manière très précise, bien identifier le poste Dotation Mairie 18^e dans les parties produits et charges). Vous devez impérativement remplir le budget de la page 3 de ce dossier.
- Bilan financier de la structure pour l'année n-1 et le budget prévisionnel pour l'année en cours
- les budgets doivent être signés par le responsable de la structure
- **ne pas oublier de joindre un RIB à votre dossier.**

2) La commission d'attribution

Une commission consultative d'attribution se réunit 3 fois par an afin de statuer sur les demandes. La commission est présidée par Carine Rolland, en présence de Juliette Héon (Directrice Générale des Services de la Mairie du 18^e). Elle est composée (selon leur disponibilité) :

- des adjoint.e.s au maire du 18^e ou de leur.e.s représentant.e.s dans les domaines des affaires scolaires, de la Politique de la ville, de l'animation locale et de la vie associative,
- d'un.e représentant.e du maire de Paris pour le 18^e,
- d'un.e représentant.e à l'adjoint au Maire de Paris chargé de la culture,
- d'un.e représentant.e de la Direction des Affaires Culturelles de la Mairie de Paris,
- des représentant.e.s des Équipes de développement local,
- des représentants de l'Éducation Nationale,
- des représentants des Conseils de quartier.

Les candidats sont avertis de la décision de la commission par voie postale dans le mois suivant la commission.

3) La communication

Le soutien de la Mairie d'arrondissement implique ensuite la mise en place de modalités de communication spécifiques : la présence du logo de la mairie d'arrondissement sur les supports de communication, ainsi qu'un droit de regard par le service communication sur ces derniers.

Au-delà d'une visibilité mutuelle, cette procédure permet à la mairie d'arrondissement d'avoir une vision plus fine sur l'avancée de vos projets. Il s'agit aussi d'un moyen indirect d'informer les habitant.e.s du 18^e de l'attribution de l'enveloppe municipale.

Un courrier explicatif à cet effet sera adressé aux porteurs de projet par le service communication.

4) Le versement

Le versement est ensuite effectif, sur facture, une fois l'action réalisée et la fiche bilan transmise.

ATTENTION : les porteurs de projets disposent d'une année pour la mise en place de leurs actions, à compter de la date de la commission. Le cas échéant, la somme due sera ré-intégrée dans le budget dédié à la dotation culturelle de proximité. Les fiches-bilan sont à transmettre dans un délai de 1 mois, une fois l'action finalisée.

PRECISIONS COMPLEMENTAIRES

Votre budget doit être équilibré (somme identique charges/produits). Dans tous les cas, la somme demandée à la mairie du 18^e doit être clairement précisée et justifiée. Elle doit correspondre de préférence à un poste de dépense précis. **La dotation ne peut être assimilée à une subvention apparentée à des dépenses de fonctionnement. En effet, la dotation contribue à la prestation de services artistiques ponctuels.**

Le porteur de projet devra donc fournir l'ensemble des pièces justifiant de la réalisation de la prestation avant qu'il ne soit procédé au versement total des sommes correspondantes.

A l'issue de la prestation réalisée, il est aussi recommandé de procéder à un bilan de la manifestation (fréquentation, retombées médiatiques, financières, avis de participants).

Je tiens à vous remercier pour votre contribution à une vie culturelle riche et exigeante, au service de tous les publics.

Bien cordialement,

Carine Rolland.